



ACTIONS SECURITE ROUTIERE

1 rue du Benelux – CS 23396 – 44 333 NANTES Cedex 3

www.asr44.fr

☐ 02 28 34 58 79 - ☎ 06 99 89 51 89

✉ contact@asr44.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

DATE DU STAGE : & /

☐ NANTES

☐ SAINT NAZAIRE

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : / / Lieu :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : (obligatoire) : E-mail :

N° Permis : Date : / / Par pref :

TYPE DE STAGE : ☐ Cas 1 ☐ Cas 2 ☐ Cas 3 ☐ Cas 4

***Cas 1 :** stage pour récupérer 4 points (à votre initiative) **Cas 2 :** stage pour les conducteurs en « permis probatoire » imposé par l'administration (48N) **Cas 3 ou Cas 4 :** Stage imposé par le tribunal ne donnant pas droit à la récupération de points. Joindre tous les documents du tribunal.

Documents à fournir avec la fiche d'inscription et le paiement* :

CAS 1 : Copie recto/verso de la carte d'identité + copie recto/verso du permis de conduire ou « avis de rétention ».

CAS 2 : Copie recto/verso de la pièce d'identité + copie recto/verso du permis de conduire + copie de la lettre 48 N.

CAS 3 & 4 : Copie recto/verso de la carte d'identité + documents du tribunal.

**Paiement : Joindre un chèque de 250€ à l'ordre de ASR.*

IMPORTANT : Dossier complet à envoyer à ASR au 1 Rue du Benelux 44300 NANTES même pour les stages sur Saint Nazaire.

Horaires : 8h15-12h15 & 13h30-16h30

Lieu du stage : 1 rue du Benelux - 44300 Nantes OU 39 Route de Fondeline 44600 Saint Nazaire

Conditions et obligations du stagiaire :

- Vérifier son solde de points et la validité de son permis de conduire avant de procéder à son inscription.
- Respecter le délai de 1 an et 1 jour entre deux stages de récupération de points.
- Être présent 2 jours consécutifs pour une durée de 14 heures, conformément aux conventions et décrets régissant les stages de sensibilisation à la sécurité routière. En cas d'absence ou de désistement non signalé au moins 3 jours ouvrables avant le stage, le prix de la formation reste dû.
- En cas de chèque sans provision/opposition, un forfait de 50 € supplémentaire sera appliqué pour frais de rejet.
- Le stagiaire accepte que son N° de téléphone et/ou adresse mail puissent être utilisés par ASR à des fins d'information ou de conseil.

NB : Aucun remboursement ne pourra avoir lieu si ce stage n'est pas validé par les services compétents (ANTS, Préfecture, Ministère de l'Intérieur...) pour des raisons indépendantes de notre volonté (permis invalide) ou par la négligence du stagiaire (avis de passage perdu, recommandé non retiré à la poste dans un délai de 15 jours, absence de vérification auprès de la préfecture avant le stage, adresse postale pas mise à jour, délai d'un an entre deux stages non respecté, retard(s) ou absence(s) injustifiés durant le stage).

Je déclare avoir pris connaissance du document complet :

✓ **FAIT LE** **à** **SIGNATURE DE STAGIAIRE :**

INFORMATION IMPORTANTE :

Le dossier d'inscription doit **impérativement être envoyé à l'agence de Nantes**, même si le stage se déroule à Saint-Nazaire.

Votre inscription sera prise en compte **uniquement après réception de votre dossier** à l'adresse suivante, **sous réserve de places disponibles :**

ASR

1 Rue du Benelux
44300 NANTES

Vous recevrez un **SMS de confirmation** dès réception de votre dossier.

Votre dossier d'inscription doit contenir :

1. **Le formulaire complété et signé**
2. **Un chèque de 250€ à l'ordre d'ASR**
(le chèque sera encaissé à la date de réception du dossier)
3. **Une copie des documents demandés selon votre situation :**
 - **CAS 1 :**
 - Copie recto/verso de la carte d'identité
 - Permis de conduire ou « avis de suspension/rétention » en cas de suspension de permis
 - **CAS 2 :**
 - Copie recto/verso du permis de conduire
 - Copie recto/verso de la pièce d'identité
 - Copie de la lettre 48 N
 - **CAS 3 & 4 :**
 - Copie de la carte d'identité
 - Jugement

Bien cordialement,
ASR